

CONSEIL DE L'EUROPE

COMITÉ DES MINISTRES

RÉSOLUTION (78) 24

NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

*(adoptée par le Comité des Ministres le 17 mars 1978,
lors de la 285^e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres,

Vu la Résolution (73) 15 et la décision prise par l'Assemblée le 14 mai 1973 de prolonger le mandat de M. Sforza-Galeazzo Sforza jusqu'au 30 septembre 1978 ;

Vu le décès de M. Sforza survenu le 28 décembre 1977 que le Comité regrette profondément ;

Vu la procédure de nomination aux postes de Secrétaire Général, Secrétaire Général adjoint et Greffier de l'Assemblée ayant rang de Secrétaire Général adjoint ;

Ayant pris acte des candidatures proposées par les Gouvernements de l'Italie et de la Belgique ;

Ayant consulté les Représentants de l'Assemblée au Comité Mixte, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de la procédure,

Décide de recommander à l'Assemblée les candidatures suivantes, présentées dans l'ordre alphabétique, au poste de Secrétaire Général adjoint pour un mandat de cinq ans à courir à partir du 1^{er} juin 1978 :

M. Gaetano Adinolfi,
M. Eugene De Facq.